

POUR COPIE AUTHENTIQUE, rédigée sur treize pages, réalisée par reprographie, délivrée et certifiée comme étant la reproduction exacte de l'original par le Notaire associé soussigné.



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'A' and 'V'.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2011F7823**

Date : 07/10/2011

PÉRIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1961 au 03/10/2011

**IMMEUBLES RETENUS POUR ÉTABLIR L'ÉTAT RÉPONSE**

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
106	BEHASQUE-LAPSTE	ZB 178		

MARINA AVIATION COMPANY  
P.O. BOX 100  
SUVA, FIJI  
PHONE: 325 1234

MINISTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
LE MINISTRE DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA TERRE  
SUVA, FIJI  
Téléphone : (677) 444 333  
Télécopie : (677) 444 330  
Mél : ch.boyman-fiji@dfwp.finances.gov.fj

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités publiques et requises.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

MINISTRE DE LA MONÉTAIRE  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAAT

**CERTIFICAT DE DEPOT DU 20/06/2011 AU 03/10/2011**

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
03/10/2011 D16004	VENTE ET DIVISION NOT AVELLA SAINT PALAIS	26/08/2011	AMESTOY Jean Pierre SCI ERIXA	P09078

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Fin du document informatisé Fidji

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
Conservation des hypothèques  
**BAYONNE 1ER BUREAU**

Demande de renseignements n° 2011F7823  
déposé le 03/10/2011, par Maître AVELLA CAZAUX

Réf. dossier : vt amestoy/sci erixa

**CERTIFICAT DU CONSERVATEUR**

Le conservateur certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1961 au 01/09/2002
  - qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
  - qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les \_\_\_\_ faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/09/2002 au 19/06/2011 (date de mise à jour fichier)
  - Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande : du 20/06/2011 au 03/10/2011 (date de dépôt de la demande)
  - Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BAYONNE 1ER BUREAU, le 07/10/2011

Le conservateur des hypothèques,  
Gerard LENTILLON

Par Délégation  
Maître Thérèse VANSSIERE  
Inspectrice-Chef de contrôle

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.